

Gest'Alpe INFO

Coédition : Prométerre, SVEA et Service de l'agriculture

Edito

LA PREMIÈRE SAISON D'ALPAGE SOUS PA 2014-2017 EST DERRIÈRE NOUS !

La nouvelle politique agricole a amené son lot de nouveautés sur les alpages également. C'est ainsi que plus de 700 alpages se sont inscrits en 2014 pour la nouvelle contribution à la biodiversité. Ce numéro présente les résultats de cette 1^{ère} campagne d'inscription suite à l'expertise botanique des surfaces annoncées. Mais ce n'est pas tout: les nouvelles contributions à la qualité du paysage ont elles aussi fait leur apparition sur les estivages. Pour l'instant, nous ne disposons pas d'un inventaire précis des mesures choisies par les amodiataires. Ces mesures

ont parfois alerté les propriétaires d'alpage, en particulier les communes. Christian Aeberhard, président du groupe de travail Gest'Alpe, formule dans son article quelques recommandations concernant l'information et les rapports entre fermier et propriétaire. Comme à l'accoutumée, vous trouverez dans ce numéro des sujets techniques et l'agenda des manifestations.

En espérant que la météo capricieuse n'a pas trop entravé l'exploitation de vos alpages, je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et une excellente fin d'année.



Michael Brühlmann,
secrétariat Gest'Alpe ❖

Actualités

CONTRIBUTIONS À LA BIODIVERSITÉ SUR LES EXPLOITATIONS D'ESTIVAGE - RÉSULTATS 2014

Dans le cadre de la nouvelle PA 2014-2017, les exploitants d'estivage ont maintenant la possibilité d'inscrire leur surface d'estivage comme surface de promotion à la biodiversité (SPB). Ce nouveau type de SPB peut donner droit à la contribution à la biodiversité pour le niveau de qualité II (150 Frs/ha ayant la qualité II). Des tests avaient été réalisés en 2013 sur 10 alpages du canton de Vaud afin de valider la méthode d'évaluation. En effet, la méthode développée s'appuie sur les méthodes connues sur la SAU pour les prairies extensives et les pâturages extensifs mais elle tient cependant compte de la situation par-

ticulière des alpages; la présence de plantes indicatrices est déterminante.

Informés par une correspondance du Service de l'agriculture, les amodiataires ont répondu en nombre puisque, début 2014, pas moins de 715 alpages (245 dans le Jura et 470 dans les Alpes) se sont inscrits, ce qui représente près de 70% des alpages du canton.

Pour faire face à ces demandes, le Service de l'agriculture a mandaté l'office EcoPrest, qui a recruté et formé en mai 2014 quinze experts spécialisés en botanique. Grâce à leur engagement, tous les 715 alpages ont pu être expertisés entre le 1^{er} juin 2014 et le 31 août 2014.

Au total, entre 2013 et 2014, ce sont 28'741 ha (hors surfaces d'inventaires d'importance nationale) qui ont été expertisés.

Presque la moitié des surfaces (12'536 ha soit 44%) a pu être admise en qualité II. A noter que 5% des alpages expertisés n'ont pas de surfaces en qualité II tandis que 10% des alpages expertisés ont plus de 75% de leur surface en qualité II.

Précisons encore que les amodiataires non-

inscrits pour cette année ont reçu un formulaire d'inscription (qui était à retourner au Service de l'agriculture en juillet 2014) leur permettant de demander une expertise qui sera réalisée en 2015.

Véronique Douat, office EcoPrest ❖

Formation

6^{ÈME} JOURNÉE DES ALPAGES DU JURA VAUDOIS AU SENTIER LES 30 ET 31 AOÛT 2014

Après une pause en 2012, cette manifestation bisannuelle, nommée JuraMa, a été remise sur les rails cette année. Elle a eu lieu, non pas sur un estivage comme par le passé, mais au Sentier, près du Centre sportif.

La volonté principale des organisateurs (Prométerre et SVEA) était de présenter aux visiteurs une palette, la plus large possible, du matériel utilisé sur un alpage, d'où le nom JuraMa. Il a été difficile, pour une première édition, d'attirer beaucoup d'exposants et au final une douzaine de stands ont présenté leurs produits (tracteurs, panneaux solaires, pompes solaires, matériel forestier et de fromagerie, aménagements pour l'eau, clôtures, toilettes sèches ou autres habits et sonnailles).

Organisée dans le cadre de la démarche Gest'Alpe, cette manifestation doit aussi avoir une orientation formative; divers

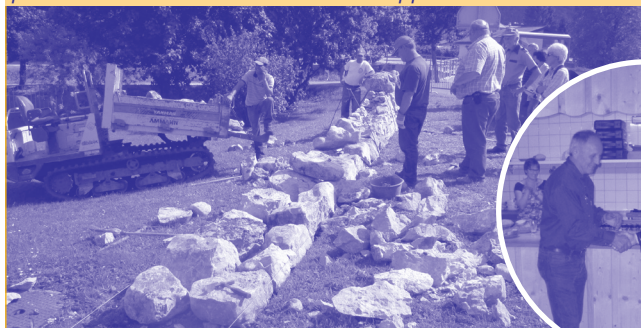
stands et démonstrations ont permis au public de s'imprégner des activités de certaines organisations en relation avec les estivages. Etaient présents: la recherche agricole (Agroscope), le Service de l'agriculture vaudois, le service de prévention des accidents, l'étude Alp futur, l'association des bergers du Jura franco-suisse, l'école à la ferme, Le Parc Jura Vaudois, etc. La Commune du Chenit a eu l'occasion de présenter ses nombreux alpages et le service forestier de l'arrondissement de la Vallée de Joux a préparé une information très imagée sur la gestion des pâturages boisés.

Trois démonstrations ont eu lieu samedi et dimanche:

- Démonstration d'un élément faisant partie de l'entretien d'un pâturage boisé, soit une coupe avec un processeur. Le public a pu assister à l'abattage d'arbres et aux explications des professionnels. Organisée sur l'estivage de Combe Noire (Commune du Lieu), cette activité a permis aussi la visite du chalet et de sa fromagerie.

- Démonstration de la confection d'un mur en pierres sèches. 15 m de murs ont été réalisés à l'entrée du parking du Centre sportif par l'entreprise spécialisée Dubugnon. Les vœux des organisateurs étaient de conserver ce mur, ce qui a été fait! Il pourra être admiré durant de nombreuses décennies. Le fi-

Démonstration de la construction d'un mur en pierres sèches et présence de M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba.



nancement a été partagé entre la commune du Chenit, les organisateurs, le constructeur et le fond suisse pour le paysage (FSP).

- Démonstration du travail de chiens de bergers avec un troupeau de moutons. Cette activité a été très prisée par le public, vu la présentation active et très bien commentée de M. Joseph Rais, éleveur à Bassins.

Les éleveurs de la Vallée ont eu l'occasion de présenter le dimanche quelques spécimens de leurs élevages, ainsi nous avons pu admirer des vaches laitières et allaitantes, des moutons de différentes races, des alpages.

Dans une telle manifestation, il manquerait un élément, si le public n'avait pas la possibilité de goûter, acheter, emporter des pro-

duits d'alpages. Cela a été rendu possible par la présence de producteurs de Gruyère, d'autres fromages ou encore de gentiane. Les visiteurs ont pu apprécier aussi des produits du Terroir lors des repas du samedi soir et dimanche à midi.

Le public a répondu aux objectifs des organisateurs surtout le dimanche et ce sont quelque 700 personnes qui ont pu apprécier l'événement. Les organisateurs sont convaincus que cette manifestation doit être reconduite, voire pérennisée au Sentier. Plusieurs améliorations seront effectuées pour une nouvelle édition plus alléchante en début septembre 2016. Rendez-vous est pris !

*Guy Reymond, ProConseil,
Président d'organisation* ❖

Politique

POLITIQUE AGRICOLE FÉDÉRALE (PA 2014-2017): NOUVELLES MESURES POUR LES ALPAGES ET LOYAUTÉ DES RELATIONS AVEC LEURS PROPRIÉTAIRES

Avec l'entrée en vigueur de l'ensemble du dispositif PA 2014-2017, les exploitants agricoles et leurs organisations ont été mis à rude contribution en 2013 et 2014, tant pour la conception collective des mesures pour la qualité du paysage que pour la compréhension, le choix éclairé et les nombreuses inscriptions à effectuer par Internet pour adhérer aux différents programmes de contributions. Par similitude, il en a été de même pour les services cantonaux directement impliqués, à savoir le service de l'agriculture (SAGR), la direction générale de l'environnement (biodiversité et paysage, forêts, sols, eaux) et les services de vulgarisation agricole. Ceci concerne également les alpages dont la propriété est majoritairement en mains des collectivités publiques dans notre canton, singulièrement des communes. A cet égard, les nouvelles contributions à la qualité du paysage (CQP) et celles pour la promotion de la biodiversité (conventions pour les prés et pâturages secs protégés - PPS; qualité

floristique - niveau II) ont retenu l'attention des propriétaires non exploitants, leurs effets et leur mise en œuvre pouvant affecter les relations d'affermage au-delà des conventions usuelles en matière de bail à ferme agricole. Cette situation nouvelle, couplée à un déficit certain d'information des propriétaires ruraux, a amené certaines communes et bailleurs à se renseigner ou à réagir auprès du SAGR ou de la Division Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV) de la DGE.

Prônant la gestion intégrée dans les pâturages d'estivage, le SAGR et la DGE rappellent la nécessité fondamentale d'établir un dialogue ouvert et constructif entre les bailleurs et fermiers d'alpages. Cette concertation vaut en matière de gestion tant agricole que forestière, mais elle intègre aussi les aspects du tourisme ou de la nature. Grâce à la démarche Gest'Alpe et à son programme annuel de prestations de vulgarisation alpestre confiées à Prométerre et à la Société vaudoise d'économie alpestre (SVEA), le Canton de Vaud dispose de lieux de discussion et d'instruments efficaces d'information et de vulgarisation dans ce domaine, à l'attention prioritaire des amodiataires, mais aussi destinés aux propriétaires d'alpages et aux communes.

Dans ce cadre de cette collaboration, les actions suivantes sont conduites sous la supervision du groupe de travail Gest'Alpe :

- Sensibilisation des communes à la nécessité d'instaurer un dialogue franc et constructif avec les amodiataires, quitte à le susciter expressément.
- Recommandation aux amodiataires d'informer en toute transparence leur propriétaire sur les mesures de politique agricole pour lesquelles ils réalisent des prestations particulières, liées à la valeur ou aux éléments du patrimoine affermé.
- Mise à disposition de conventions-type entre propriétaire et fermier, telles qu'exigées pour certaines mesures CQP touchant aux intérêts du propriétaire.
- Information et renseignements donnés aux propriétaires au sujet des conditions applicables aux mesures choisies par les exploitants.
- Actions de vulgarisation alpestre orientées spécifiquement sur les besoins des autorités communales en charge de la gestion d'alpages.

Dans les alpages, la PA 2014-2017 apporte de nouvelles contributions financières, souvent plus importantes qu'auparavant, en contrepartie des prestations d'intérêt général fournies par les exploitants. Cette évolution vise d'abord à garantir le maintien de pratiques traditionnelles d'estivage du bétail, permettant de maintenir des paysages ouverts avec une biodiversité remarquable, tout en contribuant à combler le retard économique de l'agriculture de montagne en termes de revenu agricole ou par unité de travail.

Il est cependant évident que l'activité des amodiataires nécessite des infrastructures, accès ou bâtiments alpestres de bonne tenue. Or, les charges d'entretien ou de renouvellement de ces ouvrages sont supportées par les bailleurs, en contrepartie de l'encaissement des fermages qui sont cependant limités par la loi sur le bail à ferme agricole. En compensation du différentiel négatif qui en résulte, les pouvoirs

publics, du niveau fédéral jusqu'au niveau communal, subventionnent fortement les améliorations structurelles et foncières qui sont entreprises dans les alpages.

Dans les mesures de politique agricole, le principe général est que les contributions destinées à soutenir les prestations d'intérêt public de l'agriculture sont allouées aux exploitants agricoles, tandis que celles qui visent à cofinancer les investissements d'infrastructures ont pour bénéficiaires les propriétaires de celles-ci. Dans ce contexte et dans les limites de la loi, bailleurs et fermiers peuvent néanmoins passer des arrangements quant à la répartition des charges d'entretien ou d'exploitation.

En conclusion, les services de l'Etat et les organisations professionnelles qui participent au groupe de travail Gest'Alpe recommandent aux fermiers d'alpages d'informer rapidement leurs bailleurs sur les mesures de politique agricole auxquelles ils se sont inscrits lorsque leur mise en œuvre dépasse clairement la sphère habituelle de compétence dont ils disposent en tant que fermiers. Cette information peut notamment porter sur les mesures relatives à la gestion des pâturages boisés, aux clôtures et chemins d'accès, aux conventions de protection des biotopes (PPS, zones humides), à la qualité floristique.

En reprenant la devise liminaire du modèle de contrat de bail édité par l'Union suisse des paysans, nous ne saurions mieux clore le présent article que par ces mots qui s'appliquent aussi aux pâturages communaux : « Le bail à ferme est une affaire de confiance réciproque. Pour que les choses aillent bien à long terme, les deux parties doivent faire preuve de générosité et de tolérance. Un bail de longue durée exige d'emblée un climat de confiance qui doit être entretenu durant toute sa durée; en d'autres termes, **les deux parties s'informent au plus vite lorsqu'ils envisagent des modifications.** ».

*Christian Aeberhard, Prés. du GT Gest'Alpe
Resp. de l'état-major du SAGR ❖*

VALORISATION DU PETIT-LAIT SUR LES ALPAGES PAR DES BOVINS À VIANDE: LE PROJET LACTOBEEF.

Problématique - Démarches - Résultats.

Pourquoi un tel projet? Pour répondre à deux problématiques: l'avancée de la forêt qui se fait principalement au détriment des surfaces d'alpages et la valorisation ou le traitement du petit-lait qui représente un défi écologique de taille. Ces deux problèmes contribuent à fragiliser un patrimoine national que sont les alpages ainsi que la fabrication de fromages d'alpage.

Pourquoi ce type de bovins, à viande et de plus de 15 mois? Pour amener sur les alpages des animaux supplémentaires et pour utiliser dès l'inalpe leur grande capacité d'ingestion tout en produisant de la viande avec l'énergie du petit-lait. Cette démarche innovante pouvait présenter une alternative aux pratiques actuelles ou être complémentaire. La finalité se résumait à la question centrale suivante: est-il possible d'établir un partenariat en montagne entre deux systèmes de production - lait et viande - en valorisant un sous-produit de l'alimentation humaine - le petit-lait - tout en contribuant à la pérennisation des alpages et à une production durable et 100% swissness? De nombreuses autres questions y étaient associées, notamment sur la cohabitation de deux troupeaux différents, l'ingestion de petit-lait chaud, le type d'installation à mettre en place, le surcroît de travail, la rentabilité, la qualité de la viande, etc.

C'est donc une approche systémique qui a été choisie et qui visait à collecter un maximum d'informations scientifiques, techniques et économiques. Pour cette raison, l'Institut des sciences en production animale IPA d'Agroscope à Posieux a impliqué différents partenaires dans cette démarche pluridisciplinaire. Les essais se sont déroulés sur plusieurs sites au cours des saisons d'alpage



2012, 2013 et 2014 dans des conditions expérimentales et dans des conditions de la pratique.

Quelques résultats préliminaires:

- Aucun problème de cohabitation entre les bovins à viande et les vaches laitières;
- Le bovin à viande « buveur » consomme entre 20 et 70 litres de petit-lait chaud (40-42°C);
- La consommation en eau est réduite de 40 à 60%; les bacs à lécher ne sont plus nécessaires;
- Pas d'effet négatif sur la rumination de l'ingestion de petit-lait;
- Des gains de poids journaliers de 9 à 17% supérieurs sont observés selon la race et le sexe;
- Légères améliorations de la qualité de carcasse;
- Pas de détérioration de la qualité de la viande;
- Le petit-lait réduit fortement la production de méthane dans le rumen (gaz à effets de serre).

Ces résultats extrêmement positifs ont été présentés sur l'alpage de Corjon (1'575m, commune de Rossinière, VD) à plus de 60 personnes lors d'une journée thématique le 26 août dernier. L'objectif était d'atteindre, non les alpagistes en cette période de l'année, mais les autres milieux concernés, des différents offices fédéraux-cantonaux, etc aux organisations de protection de la nature. Pour les alpagistes, les résultats du Projet LACTOBEEF pourraient être présentés lors des différentes assemblées qui se tiendront durant l'hiver. Nous nous tenons bien sûr volontiers à disposition.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU SERVICE DES CHALETS D'ALPAGE

Le Parc Jura vaudois présente son cahier technique consacré aux énergies renouvelables.

Pourquoi utiliser les énergies renouvelables? Le processus de fabrication du fromage s'est modernisé au fil du temps, si bien qu'aujourd'hui l'électricité est requise pour alimenter les divers appareils utilisés. C'est là qu'interviennent les techniques modernes permettant d'exploiter des sources d'énergies renouvelables. L'objectif de cet ouvrage est de proposer des pistes pour remplacer des groupes électrogènes

bruyants, polluants et assurer une production respectueuse de l'environnement, rentable à moyen terme.

Des solutions adaptées. Fruit d'un travail assidu et richement illustrée, cette brochure offre des solutions adaptées aux chalets d'alpage situés dans le périmètre du Parc Jura vaudois. Elle se destine aux exploitants de chalets et aux propriétaires d'alpage mais aussi à toute personne désireuse d'optimiser sa consommation en énergie. A l'heure de la transition énergétique, la sobriété est le maître mot. **Cet ouvrage privilégie des solutions simples, à la portée de tous!**

Commande au 022 366 51 70 ou sur le site www.parcjuravaudois.ch - Prix: CHF 8.00.

22 janvier 2015: Groupes d'études du Pays-d'Enhaut: Assemblée générale et présentation des résultats de l'essai LACTOBEEF avec Pierre-Alain Dufey, 13h30, le lieu sera publié ultérieurement.

Fin février 2015: Journée technique d'hiver de la Société Vaudoise d'Économie Alpestre SVEA. Agrilogie de Grange-Verney, Moudon. Le sujet et la date exacte seront publiés dans l'Agri.

18 mars 2015: Assemblée générale de la Société Vaudoise d'économie alpestre (SVEA) à Agrilogie Grange-Verney, Moudon.

Juin à sept. 2015: Appréciations d'alpages SVEA, ancien district de Grandson.

Fin juin/début juillet 2015: Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes « Région du Balcon du Jura », « L'Arnon » et « Ballaigues-Lignerolle »: Date, thème et endroit seront publiés ultérieurement.

3 & 4 juillet 2015: Assemblée générale de la Société Suisse d'économie alpestre (SSEA) dans le canton d'Uri.

Fin juillet/début août 2015: Visite d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires de la région Vallée de Joux-Vaulion et Jura-ouest: Date, thème et endroit seront publiés ultérieurement.

17 & 18 oct. 2015: 8^e Salon des alpages aux Diablerets, www.salondesalpages.ch

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe: Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon, tél. 024 423 44 89, fax: 024 423 44 90, e-mail: m.bruhlmann@prometerre.ch